

Contrôle de la Cour des comptes : conformité sans réserve pour le Secours Islamique France

Massy - le 23 juillet 2026. *La Cour des comptes valide sans réserve la gestion du Secours Islamique France (SIF) sur la période 2020-2024, souligne la solidité de son organisation ainsi que la forte progression de son action en la qualifiant d'association « correctement organisée ». Un signal de confiance fort pour une ONG en pleine expansion, engagée depuis longtemps dans une démarche exigeante de transparence et d'amélioration continue.*

Ce contrôle approfondi vient confirmer la solidité du modèle de gouvernance de l'association, la robustesse de ses procédures de contrôle interne ainsi que la rigueur de sa gestion financière. La Cour des comptes souligne une organisation structurée, dotée d'outils de pilotage adaptés, et conforme aux exigences encadrant la collecte et l'emploi des dons.

Ce rapport met également en lumière la dynamique de développement soutenue du SIF. Entre 2020 et 2024, la collecte a progressé de 53%, pour dépasser 50 millions d'euros, tandis que l'association, présente dans 22 pays, a accompagné près de 1,4 million de bénéficiaires. Cette trajectoire se confirme en 2025 avec 66,2 millions d'euros de ressources, plus de 102 000 donateurs actifs et 2,3 millions de bénéficiaires, dans le cadre d'un modèle financier fortement orienté vers les missions sociales, qui représentent 88% des dépenses.

La Cour des comptes relève par ailleurs la séparation effective du SIF vis-à-vis d'Islamic Relief Worldwide (IRW), tant sur le plan juridique qu'opérationnel, depuis le milieu des années 2000.

Trois recommandations sont formulées afin de renforcer encore la qualité et la lisibilité de l'information financière, que le SIF accueille comme des leviers d'amélioration continue et s'engage à les mettre en œuvre avec exigence.

« La publication de ce rapport confirme la solidité de notre gouvernance et notre engagement constant en faveur de la transparence, de la redevabilité et de l'amélioration continue. Les recommandations formulées seront pleinement intégrées afin de renforcer encore nos pratiques », déclare Mahieddine KHELLADI, Directeur exécutif du SIF.

Au-delà de la conformité constatée, ce rapport constitue un signal de confiance fort adressé à l'ensemble des parties prenantes de l'association : donateurs, partenaires institutionnels et opérationnels, bailleurs, bénéficiaires, équipes et bénévoles. Il conforte le SIF dans sa capacité à poursuivre son développement dans un cadre rigoureux, transparent et responsable.

Le SIF entend capitaliser sur cette reconnaissance pour renforcer son engagement, accroître l'impact de ses actions et poursuivre avec une détermination réaffirmée sa mission d'intérêt général au service des populations les plus vulnérables.

Contacts presse

sif@clai2.com

- Samir Majdoub : +33 (0)6 09 11 68 24
- Raphaël Caors : +33 (0)7 77 26 72 07
- Alae Taybi : +33 (0)6 50 75 90 38
- Rebecca Schroth : +33 (0)7 72 45 47 80